

Affiché le 01/10/2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-213500812-20260928-08126046-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clays

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clays, dûment convoqué le Lundi 21 Septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clays.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine

Mme GALISSON Carolane a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-046

INSERTION D'UN ENCART PUBLICITAIRE DANS L'AGENDA DES POMPIERS DE ROMILLÉ

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer comme chaque année aux frais d'insertion d'un encart publicitaire dans l'agenda 2027 de l'amicale des Pompiers de Romillé.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- o de verser 500 € à l'Amicale des Pompiers de Romillé pour l'insertion dans l'agenda 2027 d'un encart publicitaire regroupant les principales informations de la commune de Clays ;
- o d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme :

En mairie, le Mercredi 30 Septembre 2026

Le Maire
Philippe SICOT

